

que les motifs qui avaient présidé au choix des membres du cabinet entraient pour beaucoup dans le mode de distribution du capisul. Ces directeurs étaient-ils tous sur le même pied ?

R.—Il n'y avait pas de différence. J'ai oublié dans mon rapport d'hier un ou deux points : en parlant du personnel de la direction, j'ai oublié de faire allusion aux deux directeurs de la Colombie Anglaise et de Manitoba.

Relativement à Manitoba, le gouvernement a demandé à M. Donald Smith, membre du Parlement de l'endroit, et le véritable représentant en Canada, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de faire partie du bureau. Le gouvernement pensait que ce serait un grand avantage de s'assurer l'appui et l'influence cette puissante corporation en Angleterre, si la compagnie venait à faire un emprunt sur ce marché, et qu'il serait aussi avantageux de lui faire prendre une part active dans les travaux du chemin de fer du Pacifique. Nous avons demandé à M. Smith d'entrer dans le bureau, et dans ce dessein et comme homme s'occupant beaucoup de l'entreprise, il a assisté à plusieurs de nos assemblées non-officielles. Nous avons tenu un grand nombre d'assemblées en cette ville. Mais lorsque le gouvernement vint à stipuler l'exclusion des membres du Parlement du bureau des directeurs, M. Smith fut compris comme ses confrères dans cet arrêté, et c'est alors que nous lui avons demandé de nous indiquer un digne représentant de Manitoba en son remplacement. Il nous recommanda M. McDermot, qu'il nous représenta comme riche marchand à Winnipeg, au nom de qui il pouvait agir et dont il avait reçu un pouvoir de procureur pour agir. Voilà comment M. McDermot a été choisi. Ainsi fut nommé M. Helmcken, de la Colombie Anglaise, homme de haute considération en ce pays et délégué dans le passé auprès du gouvernement canadien, lorsqu'il s'agit de la question de l'union de la Colombie Anglaise à la Puissance. On lui offrit, quelque temps après, la position de sénateur qu'il déclina. Il en fut de même de la demande que le Lieutenant-Gouverneur Trutch lui fit d'accepter la position de Premier, charge nouvelle à la Colombie Anglaise et dont il devait être revêtu le premier. Il jouit donc d'une grande influence et c'est ce qui nous a engagés à le demander pour être directeur. Il accepta, et M. Nathan, membre du Parlement de la Colombie Anglaise, député de Victoria, était son procureur. J'ai oublié de mentionner ces deux faits.

Vous me demandez si quelque préférence était accordée à un directeur sur les autres. Je dis que non. Le gouvernement s'était tracé une ligne de conduite : treize directeurs devaient être nommés, chacun d'eux devait avoir un treizième du capital et payer un dixième pour former un dépôt d'un million de dollars requis par l'acte du gouvernement. Nous nous sommes entendus avec ces directeurs qu'ils devaient être fidé-commis de leurs provinces respectives, qu'ils ne pourraient pas d'abord devenir actionnaires pour plus de \$100,000 chacun, sur laquelle somme ils devraient payer \$10,000 et donner occasion au peuple des différentes provinces de souscrire la balance du capital, selon leur choix. Une telle souscription devait être provisoire jusqu'à sa sanction par le gouvernement, vu qu'il était stipulé qu'aucun transport d'aucune action ne pourrait être fait sans le consentement du gouvernement. Ensuite, dans le cas où le capital ne serait pas souscrit dans les différentes provinces, ce qui serait souscrit serait livré au marché à la même condition qu'aucune personne ne pourrait être inscrite comme actionnaire jusqu'à ce que son nom eût été soumis au gouvernement et approuvé par lui.

Q.—Qui fut élu président ? R.—Sir Hugh Allan.

Q.—Savez-vous s'il a dû son élection à l'influence du gouvernement ?

R.—Je sais qu'il n'a pas été élu par l'influence du gouvernement. Je dois dire, pour être conforme à la vérité, que j'étais seul intermédiaire entre le gouvernement et le bureau provisoire des directeurs, et je sais qu'à leur assemblée je n'ai fait aucune suggestion dans ce sens, cela me semblait inutile. Tous voyaient dans Sir Hugh Allan un personnage digne de la présidence par sa richesse, sa haute position, et pour avoir été le premier à faire des démarches au sujet de cette entreprise. Ce point semblait admis par tous les messieurs. S'il y avait eu quelque doute sur sa nomination, j'aurais mis en pratique ce que j'ai dit devoir faire dans mon télégramme. J'aurais dit : "J'espère que vous élirez Sir Hugh Allan." mais je ne l'ai pas fait.

Q.—Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire d'exercer l'influence qu'il avait promis par votre dépêche du 26 juillet ?

R.—Il ne l'a pas jugé nécessaire. Je ne me rappelle pas avoir fait aucune communica-